

*Statistique—Loi*

(M. Chrétien) et qu'ils échangent ces genres de bribes d'information amusantes. Je sais que lorsque le secrétaire parlementaire établit le programme PIL de sa circonscription, il ne se fonderait certainement pas sur les données de Statistique Canada au sujet du chômage dans sa circonscription. S'il le faisait, il ne conserverait pas son siège très longtemps. La liste est longue, monsieur l'Orateur.

Je dois avouer quelque chose. Je ne pourrai peut-être pas quitter la colline du Parlement ce soir parce qu'il y a au moins deux cas où j'ai apparemment violé la loi.

A mon avis, la mesure proposée par l'honorable représentante de Kingston et les Îles est en réalité très modeste. Elle essaie simplement de moderniser la loi, de la rendre plus sensée. Le secrétaire parlementaire, en disant de ce bill qu'il est anodin en apparence seulement, donne une fausse interprétation qui est indigne de sa compétence et de ses fonctions.

Je me rappelle que quand j'ai établi mon bureau de circonscription dans Egmont, pour une raison connue seulement des fonctionnaires de Statistique Canada, nous avons commencé subitement à recevoir des relevés mensuels sur l'emploi dans «notre industrie». Cela mystifiait ma secrétaire de circonscription, directement employée par le bureau de circonscription, parce que nous ne gérons pas une entreprise commerciale importante. Pourtant, chaque mois sans faute, Statistique Canada envoyait une lettre-formule au bureau, à la compagnie, peu importe comment on l'appelle, pour demander les renseignements suivants: «Combien avez-vous d'employés? Quelles ont été vos transactions ce mois-ci?»

Ma secrétaire, très consciencieuse, m'a demandé quoi faire. Je lui ai répondu: «Jetez ça au panier, comme le reste du courrier inutile.» Je me rends compte que j'encourageais ma secrétaire à violer la loi, mais je pensais qu'il était beaucoup mieux de violer la loi que de renvoyer des formules qui seraient absolument inutiles au fonctionnaire anonyme de Statistique Canada qui nous faisait parvenir ce questionnaire mensuel qui n'avait aucun rapport avec le bureau de circonscription d'Egmont.

Vu le genre de société où nous vivons aujourd'hui, monsieur l'Orateur, il est certain que nous avons besoin de revoir entièrement une bonne partie de la méthodologie utilisée pour recueillir les statistiques. On en a eu un bon exemple au cours du dernier grand recensement de 1971. Les députés se souviendront que ce recensement devait avoir lieu en juin. Au cours de ce mois, tous les agents recenseurs ont été envoyés un peu partout au pays. Mais, monsieur l'Orateur, il se trouve qu'en juin, ma famille et moi avons déménagé d'Ottawa à l'Île-du-Prince-Édouard comme nous le faisons normalement. Avant de partir, nous avons reçu la visite d'un agent de Statistique Canada qui nous a demandé de remplir une formule, ce que nous avons fait. Puis, quelques jours plus tard, quand nous sommes arrivés à l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons reçu la visite du recenseur local qui nous a demandé de remplir de nouveau la formule. Quand j'ai protesté en disant que j'en avais déjà rempli une à Ottawa et qu'il serait plutôt inutile de

nous compter une nouvelle fois à l'Île-du-Prince-Édouard, l'agent nous a dit avec assurance que c'était une exigence absolue, que nous étions résidents de l'Île-du-Prince-Édouard et que nous devions remplir la formule pour les cinq membres de notre famille qui vivaient dans la province. Une nouvelle fois, nous avons fait notre devoir.

Si nous sommes contre ce genre de rigueur et le genre de rigueur dont a parlé aujourd'hui le secrétaire parlementaire, monsieur l'Orateur, le député de Kingston et les Îles n'a fait que survoler le problème. Il est beaucoup plus grave que nous ne le pensons. J'ai bien peur que ce soit le cas.

Il y a quelques années, monsieur l'Orateur, j'ai voulu réunir une base de statistiques solide en vue de régler les problèmes permanents causés par les disparités économiques et sociales dans les provinces de l'Atlantique; j'ai constaté avec embarras que nous n'avions pas la plupart des renseignements dont nous avons besoin parce que jusqu'ici, nous n'avions pas suffisamment mis à jour nos données socio-économiques pour obtenir un tableau plus clair des problèmes chroniques et structurels de la région de l'Atlantique.

Il n'est pas amusant pour un député de tomber sur une série de formulaires qui n'apportent rien d'utile à l'information statistique du pays. Mais ne pas comprendre comme le secrétaire parlementaire l'a dit que sans une bonne information statistique les parlementaires ne pourraient pas faire œuvre valable de législateurs, c'est une autre paire de manches.

S'il n'y a pas d'autre moyen que d'imposer des sanctions pénales à ceux qui ne répondent pas aux questionnaires, à mon sens, le ministère ou l'organisme en cause se trouve certes dans une situation fort difficile. La question qui se pose n'est pas de savoir si oui ou non le ministère a les moyens de tracasser la population. Le secrétaire parlementaire ne m'a pas convaincu lorsqu'il a dit que la mesure à l'étude aurait des conséquences désastreuses pour les taux de réponse. Je lui demanderai donc sérieusement sur quelle documentation, sur quoi il s'appuie pour nous dire cela. Dans la presque totalité des cas, il me semble que le taux de réponse est presque toujours fonction de la disposition de l'interrogé à fournir des renseignements qu'il sait utiles non seulement à lui-même, mais à sa localité, à sa province et à son pays.

Statistique Canada aurait donc pour unique principe que la crainte étant le commencement de la sagesse, seule la menace de poursuites au criminel peut forcer les gens à répondre. Cette façon sclérosée de concevoir les choses doit donner à Statistique Canada une vue fort étriquée du citoyen et de sa mission propre. J'espère donc, monsieur l'Orateur, qu'en nous parlant comme il l'a fait cet après-midi, le secrétaire parlementaire ne faisait que reprendre les propos inconsiderés de quelque parasite des relations publiques de Statistique Canada et qu'il n'exprimait pas sa conviction profonde. Est-il possible qu'un ministre ne soit pas persuadé que dans l'intérêt national, Statistique Canada doit faire preuve d'autant de bon sens, d'esprit civique et de respect de la personne que le député de Kingston et les Îles?